

Esch-sur-Alzette, le 8 novembre 2023

Monsieur Steve FALTZ
Conseiller Communal

Madame Liz BRAZ
Conseillère Communale

Monsieur Enesa AGOVIC
Conseillère Communale

Monsieur Sacha PULLI
Conseiller Communal

Monsieur Ben FUNCK
Conseiller Communal

Monsieur Jean TONNAR
Conseiller Communal

Mesdames les Conseillères Communales,
Messieurs les Conseillers Communaux,

Par la présente, nous tenons à revenir à vos questions adressées en date du 2 octobre 2023 au Collège des Bourgmestre et Echevins et relatives à la gouvernance des affaires culturelles de la Ville d'Esch-sur-Alzette.

Esch2022

A-t-on dressé un bilan concret des retombées de l'année culturelle Esch22 ?

Un rapport complet est en cours d'élaboration par Esch 2022, présentant le bilan de l'année 2022. Il va être envoyé à la Commission Européenne en décembre 2023 et sera publié dans la foulée. Il analyse différents impacts, selon des KPI spécifiques, définis par la Commission européenne :

- Impact culturel
- Impact de la dimension européenne et internationale
- Impact social
- Impact sur la durabilité

- Impact sur l'urbain et le régional (y compris l'image du territoire dans la presse et au sein des résident·e·s) dont une partie est déjà disponible ici : https://esch2022.lu/wp-content/uploads/2023/02/esch2022_08-18-2022-perceptions_dune_region_en_transition.pdf
- Impact sur la gouvernance et la politique
- Satisfaction et l'expérience des stakeholders (68 personnes)
- Réception des porteur·se·s de projets (tous les porteur·se·s de projets)
- Satisfaction des visiteur·se·s, dont une partie est déjà disponible ici : <https://ilres.com/media/1846/results.pdf>
- Offre culturelle de l'année (dont une synthèse a été présentée et distribuée aux institutions de la Ville).

En dehors de la création de nouvelles infrastructures culturelles et d'un recrutement important de personnel spécialisé dans la culture et la communication, existe-t-il des KPI (indicateurs clés de performance) pour des événements tels que les Francofolies, les Nuits de la Culture, ainsi que pour les nouvelles infrastructures culturelles ?

Pour *Esch 2022*, 55 indicateurs quantitatifs et qualitatifs sont définis par la Commission européenne (notamment : fréquentation, niveau de satisfaction, image, etc.). C'est sur eux que reposent les études précédemment citées.

Pour les *Francofolies*, les *Nuits de la Culture*, et les nouvelles infrastructures, les indicateurs dépendent des objectifs de chaque institution. Ils sont qualitatifs (participation citoyenne, satisfaction...) ou quantitatifs (fréquentation...). Ils sont souvent fixés en relation avec les objectifs de la stratégie culturelle.

Certains indicateurs ont fait l'objet d'enquêtes (en cours de finalisation) par le service Culture : c'est le cas de la participation citoyenne au Bâtiment 4 (étude avec *Esch 2022* / Œuvre Nationale de Secours Grande Duchesse Charlotte / Avignon Université) ou de la participation des *Grands Rêveurs* aux *Nuits de la Culture* et *Francofolies* (service Culture / frEsch).

Depuis 2022, a-t-on observé une hausse de l'attrait touristique et une augmentation des nuitées, en excluant celles des artistes et des encadreurs officiels ?

Oui, en 2022, on a observé une augmentation de 23% des arrivées dans les hébergements touristiques (hôtels) et une augmentation de 38% du nombre de nuitées par rapport à 2019. Les personnes sont donc restées plus longtemps sur place (étude d'*Esch 2022*).

Pour le moment, il n'est pas possible d'établir qui sont les personnes qui ont séjourné dans ces équipements touristiques (ceci impliquerait une enquête systématique auprès de chaque établissement). Cependant, l'étude sur la satisfaction des visiteur·se·s (*Esch 2022*) devrait apporter des indications sur leur séjour, au moins dans la limite de cet échantillon spécifique (la part des interrogé·e·s ayant dormi sur place, ayant mangé sur place, etc.).

L'offre gastronomique a-t-elle été élargie, et de nouvelles opportunités économiques découlant d'une offre culturelle sont-elles apparues ?

À notre connaissance, l'offre gastronomique n'a pas été élargie par *Esch 2022*, mais ce n'était pas un objectif, ni de la Ville ni d'*Esch 2022*.

Quant aux nouvelles opportunités économiques, on peut affirmer qu'elles sont nombreuses, dans la mesure où les études d'Esch 2022 ont bien montré que l'image de la Ville a changé : la Ville devient une ville vue comme « culturelle » auprès des résident·e·s luxembourgeois·es. En parallèle, comme l'offre culturelle augmente (nouvelles institutions), on peut s'attendre à une fréquentation plus importante de la ville par les habitant·e·s de la région, voire les touristes. On pourrait aussi s'attendre à un surplus d'habitant·e·s à Esch dans les années futures, mais cela reste à démontrer sur le long terme. Enfin, l'impact économique de l'année 2022, sur les communes ayant participé à l'année culturelle, devrait être analysé sur les moyen et long termes par la Statec. (une convention a été signée entre la Statec et Esch 2022).

De manière générale, quels sont les impacts durables de ces initiatives sur la vie quotidienne de la population d'Esch ?

Les impacts durables seront mesurés dans les années à venir (5 à 7 ans), au sein du service Culture ou avec d'autres services de la Ville. Mais pour ce faire, on devra reconduire les études.

Les impacts qui sont attendus sont extrêmement variés et correspondent aux indicateurs évoqués à la question 1. On souhaite notamment :

- Un impact culturel (fréquentation, pratiques, image des institutions...)
- Un impact de la dimension européenne et internationale (sentiment d'appartenance à un territoire européen par exemple)
- Un impact social (participation, inclusion...)
- Un impact sur la durabilité (écocorresponsabilité des institutions, sensibilisation des publics...)
- Un impact sur l'urbain et le régional (y compris l'image du territoire dans la presse et au sein des résident·e·s)
- Un impact sur la gouvernance et la politique (notamment sur les collaborations transfrontalières)

Par ailleurs, une étude du service Culture a été menée sur 950 Eschois·es sur leurs pratiques de loisirs, culturelles et sportives ainsi que leurs représentations de la ville et de ses offres. C'est une étude inédite au Luxembourg et extrêmement riche, dont les résultats sont en cours d'analyse. L'intérêt de cette étude est de faire un point sur ces pratiques et ces publics en 2022. Mais son deuxième intérêt est de créer une « base de référence » pour pouvoir observer l'évolution de ces pratiques et représentations dans 5 à 7 ans (et pourquoi pas, tous les 5 à 7 ans).

En particulier, quelles sont les avancées en matière d'« audience development » et du taux de participation de la population eschoise pour les établissements culturels eschoises ?

Nous avons déjà cité deux études pertinentes pour répondre à cette question : l'étude sur les offres culturelles menée par Esch 2022 et l'étude sur les pratiques de loisirs, culturelles et sportives du service Culture (en cours). Grâce à ces deux dernières, nous disposerons d'une base de réflexion pour comprendre les évolutions à venir des offres et des participant·e·s (ce qui n'était pas le cas avant et ce qui n'est le cas dans aucune autre ville luxembourgeoise à l'heure actuelle). Si ces études sont reconduites régulièrement, on pourra apprécier ces évolutions.

FrEsch

Pourriez-vous nous fournir l'organigramme actuel de FrEsch, en particulier en ce qui concerne leurs activités et la gestion des espaces culturels associés tels que Konschthal, Bridderhaus, Nuits de la Culture, Francofolies, Biennale et Bâtiment IV?

L'organigramme général de FrEsch est repris à l'annexe 1.1 à la présente réponse ; l'organigramme détaillé pour les volets Nuits de la Culture, Francofolies et Biennale peut être consulté à l'annexe 1.2.

De plus, quel est l'effectif actuel et l'effectif prévu à court et moyen terme pour cette organisation ?

L'effectif actuel est de 25 personnes concernant toutes les activités (NDLC / Francos, Elektron, Konschthal, Bridderhaus et Bâtiment4).

Il est prévu de recruter 6 personnes pour NDLC / Francos / Elektron et 1 personne pour le Bâtiment4 en 2024.

Quels sont les accords de FrEsch asbl avec des partenaires ou entreprises externes pour le bon fonctionnement de leurs activités et la gestion de leurs espaces culturels ?

Pour consulter la liste de tous les partenaires et entreprises, avec lesquels frEsch asbl a conclu des contrats, vous êtes libre à consulter les historiques fournisseurs auprès de la direction administrative de frEsch asbl.

Quels sont les coûts prévisionnels pour 2024 ?

Les coûts prévisionnels de frEsch pour 2024, incluant le projet exceptionnel de la Biennale 2024, la Nuit de la Culture et des projets spécifiques avec les institutions de la ville et des créations originales s'élève à 7.150.000.-€. Le budget comprend par ailleurs Elektron, les Francofolies et les dépenses de salaires des équipes.

Quels sont les critères pour (i) l'allocation du budget et de subsides et pour (ii) la fonctionnarisation de certains acteurs culturels ?

i. Nous supposons qu'il s'agit ici d'une question sur l'«allocation du budget et de subsides». C'est pourquoi, nous vous communiquons ci-dessous les critères d'éligibilité et de sélection des projets culturels à Esch, tels que votés à l'unanimité lors de la séance du Conseil Communal en date du 18 mars 2018 et adaptés suite au vote de la feuille de route de [connexions2]:

Projets éligibles

- Le projet peut être :
 - la création d'une pièce, d'un concert, d'une œuvre, ou encore d'un dispositif de mise en valeur du patrimoine ou de médiation ou pédagogique, etc.
 - la reprise à Esch d'un projet déjà créé mais dont la pertinence pour le territoire et la stratégie est évidente.

- Le/la porteur·se du projet peut être :
 - Un·e artiste, une association, une institution, un·e chercheur·e, un·e professionnel·le de l'éducation, de l'informatique, etc. ou bien un·e amateur·rice ou un collectif d'amateur·rice·s. L'idée est de n'exclure personne de la création culturelle et de l'encourager au sein de la population.
 - De la ville d'Esch, du Luxembourg ou d'un pays tiers, tant que le projet se déroule à Esch ou l'implique d'une façon évidente.

- Toutes les disciplines peuvent être soutenues : les arts plastiques, les arts appliqués, les arts graphiques, les arts numériques, le cinéma / l'audiovisuel, le spectacle vivant (musique, théâtre, cirque, etc.), la littérature / l'écriture, l'architecture, le patrimoine, la recherche notamment historique, etc.

Forme de la demande

Un formulaire détaille les éléments que le/la porteur·se du projet doit communiquer. La forme attendue est donc un dossier écrit en luxembourgeois, français, anglais ou allemand, format papier (adressé au service culture) ou électronique (via courriel). On peut aussi envisager un autre support (vidéo ou autre). Le choix d'un support ou d'un autre ne pénalisera ni ne favorisera pas son ou ses auteur·e(s) : il s'agit ici de ne pas défavoriser les projets dont les auteur·e·s ne sont pas à l'aise avec la forme écrite. En revanche, quelle que soit la forme choisie, la proposition devra impérativement contenir l'ensemble des éléments listés dans le formulaire.

Protocole de soumission

La soumission d'un projet enclenche le protocole de sélection suivant :

1. Le/la porteur·se du projet soumet une demande par Internet. Il/elle peut contacter le service culture pour des conseils ou des précisions.
2. Le service culture réunit un jury de trois personnes dans un délai d'un mois maximum.
3. Le jury soumet son évaluation à la Commission consultative aux affaires culturelles.
4. Le service culture réunit les éventuelles demandes de précisions et les envoie au/à la porteur·se du projet.
5. Après son retour, le jury émet un avis sur le financement ou non du projet, qu'il transmet au Collège des Bourgmestre et Échevins.
6. Le Collège des Bourgmestre et Échevins valide cet avis.
7. Le service culture informe le/la porteur·euse du projet de l'avis en motivant la décision. Il n'y a pas de recours possible à cette décision.
8. En cas de refus, le demandeur est invité à resoumettre le projet en travaillant ses points faibles.

Membres du jury

Les trois membres du jury sont sélectionnés par le service culture de la ville d'Esch-sur-Alzette, parmi les membres du conseil de gouvernance culturelle de la ville ou parmi un panel d'expert·e·s externes. Ils ne doivent pas être partenaires du projet ou liés au/ à la porteur·se du projet.

Critères de sélection

La ville soutient d'abord les projets qu'elle estime « de haute qualité » (artistique, créative, pédagogique, etc.). Concrètement, elle tient compte pour cela des critères qui suivent. Conscient·e·s que tous les critères ne peuvent pas être respectés au sein d'un projet cohérent, tous ces critères seront examinés, mais la faiblesse d'un critère peut être pondérée par la puissance d'un autre.

Les aspects pratiques du projet. Les conditions de réalisation du projet sont des critères importants pour le jury, qui s'assure que les équipes sont bien formées, que le plan de financement est réaliste et complet, que la date et le lieu choisis sont opportuns, etc.

Une adéquation à la ville et ses objectifs. La ville soutient les projets qui, à leur tour, la portent. Le projet doit donc bénéficier, de plusieurs points de vue, à la ville et à son développement. Une bonne connaissance d'Esch, de ses atouts mais aussi de ses faiblesses sont des prérequis essentiels pour une proposition vraiment adaptée à la ville. Pour rappel, les 5 axes principaux de la stratégie Connexions sont :

1. Soutenir la création dans la ville ;
2. Soutenir le développement économique par la culture ;
3. Favoriser la reconnaissance de diversité culturelle et l'accès de tous à la culture ;
4. Faciliter la possibilité pour tous, de se former par la culture et aux cultures (école et life long learning) ;
5. Valoriser l'image d'Esch à l'extérieur et aux yeux des Eschois·es.

Par exemple, le lieu envisagé pour l'action doit être pertinent (en relation avec le sujet et les publics ciblés) et surtout, permettre de proposer un type de culture au public, tout en tenant compte de la culture de ce dernier. L'ancrage dans le territoire est également important (relation aux institutions locales, connaissance du potentiel, etc.).

La cohérence avec la carrière de l'artiste/créatif·ve. Nous tenons à supporter des artistes et créatif·ve·s sur le long terme et donc, à valoriser les projets qui contribuent à une trajectoire de création riche et cohérente. L'expérience passée et les projets futurs de l'artiste / créatif·ve sont donc pris en considération.

Un réel intérêt pour les publics. Celui-ci doit se manifester dans le projet. D'abord, le programme offre idéalement la possibilité à tou·te·s les citoyen·ne·s de la Grande Région, nationaux·les ou locaux·les de participer à nos événements. Ensuite, il ne s'agit pas seulement de « citer » des publics ciblés potentiellement intéressés mais bien de développer une réflexion sur l'identification, la place et le rôle des publics dans le projet et réciproquement, sur l'impact du projet sur eux. Cet impact doit être ambitieux mais réaliste. En outre, l'adéquation entre les moyens d'atteindre ces publics et le projet sera examinée.

Le développement durable. La ville soutient les projets engagés dans le développement durable et la mise en valeur des ressources naturelles.

L'égalité des chances. La ville soutient et encourage la participation paritaire des individus, quels que soient leur genre, âge, provenance, langues, etc. Elle favorise la diversité au sein des porteur·se·s de projet et / ou des publics et / ou des formes d'expression.

L'existence d'une communication. La présentation d'une esquisse de communication (stratégie ou au moins outils) est considérée comme un atout.

ii. A notre connaissance, aucune « fonctionnarisation d'un acteur culturel » n'a jamais eu lieu. A titre d'information, un employé de l'État ou un employé communal peut être admis au statut de fonctionnaire dans les conditions suivantes :

- avoir accompli au moins 15 années de service, à temps plein ou à temps partiel, à compter de la date d'engagement en qualité d'employé ;
- avoir une connaissance adaptée au niveau de carrière des trois langues administratives ;
- avoir réussi à l'examen de carrière ;
- avoir réalisé le plan de travail individuel tel que déterminé à l'occasion des entretiens individuels prévus dans le cadre de la gestion par objectifs.

L'employé qui remplit ces conditions est admis à passer l'examen de promotion ou, à défaut d'un tel examen, l'examen de fin de stage prévus pour le groupe de traitement dont l'employé veut faire partie.

L'employé qui a réussi à l'examen est nommé en qualité de fonctionnaire au même niveau de groupe de traitement et aux mêmes grade et échelon qu'il avait atteints avant sa fonctionnarisation.

Comment expliquer la croissance exponentielle des moyens et effectifs de FrEsch asbl, alors que d'autres institutions et acteurs confirmés de la vie culturelle sont stagnantes ?

Toutes les institutions et tous les acteurs « confirmés » de la vie culturelle ont connu une croissance des moyens et effectifs depuis 2018. (Théâtre, Conservatoire, Bibliothèque, ainsi que de nombreuses associations et fondations conventionnées comme CND Luxembourg asbl, Escher Kulturlaf asbl, Escher Kulturuecht asbl, Escher Volleyball Club asbl, FerroForum asbl, FLAC asbl, Les Francofolies Esch/Alzette asbl, la Fondation Musée National de la Résistance, la Croix Rouge luxembourgeoise pour le projet Hariko, ILL asbl , Kulturfabrik asbl, Kultur :LX établissement public, Pôle de l'image pour le Festival du Film Italien, Rosa Letzebuerg asbl)

La croissance exponentielle des moyens et effectifs de frEsch asbl peut être expliqué tout simplement par la croissance exponentielle des activités de frEsch asbl depuis sa création en mars 2020. frEsch asbl a pour objet de contribuer à implémenter la stratégie culturelle [Connexions] de la Ville d'Esch-sur-Alzette, notamment en soutenant, gérant ou accompagnant les événements, projets et lieux créatifs nécessaires et en coordonnant ces actions. frEsch a surtout pour ambition de créer des connexions et des complémentarités entre le Bâtiment4, le Bridderhaus, la Kanschthal, mais aussi les actions comme La Nuit de la culture, les Francofolies, les Grands Rêveurs,etc.

Quels sont les coûts qui impactent les budgets ordinaire et extraordinaire des services communaux pour soutenir les activités de l'association FrEsch asbl ?

Le subside (article budgétaire 3/839648120/99008, service culture) alloué à l'asbl frEsch et défini dans une convention avec la Ville a évolué depuis l'année 2020 comme suit :

- 2020 : 400.000.-€
- 2021 : 5.500.000.-€
- 2022 : 2.700.000.-€
- 2023 : 4.000.000.-€

Konschthal

L'espace actuellement occupé par la Konschthal, était précédemment un magasin de meubles, une activité connue pour son haut risque d'incendie.

Est-il correct que toutes les mesures de sécurité anti-feu ont été retirées lors de la transformation du lieu ?

Si oui, pour quelle(s) raison(s) a-t-on décidé démolir ces installations de sécurité ? Qui a pris la décision d'entreprendre ces travaux ?

Concernant les installations pare-feu de l'immeuble, il convient de préciser qu'au moment de l'acquisition de l'immeuble, celui-ci ne disposait pas d'un tel dispositif. Ce constat est étayé par l'absence de compartimentage des étages ainsi que du monte-charge qui arrivait directement dans l'appartement de l'ancien propriétaire.

Un concept global a donc dû être réalisé pour mettre l'immeuble en conformité.

Quels étaient les commentaires ou les recommandations des autorités compétentes en matière de sécurité (telles que l'Inspection des travaux et des mines, le CGDIS et le service de sécurité de la fonction publique) avant la démolition ?

La Konschthal a-t-elle obtenue toutes les autorisations nécessaires de ces instances pour accueillir du public a toutes ses activités depuis son ouverture en 2022 ?

Les travaux entrepris jusqu'à maintenant sont en parfaite conformité avec la législation en vigueur en matière d'aménagement communal et de développement urbain. Des transformations sur la façade, notamment au niveau de la porte de garage (dépôt) et des fenêtres doivent être apportées afin de répondre aux demandes et recommandations du CGDIS (e.a. porte de garage et vitrine).

L'ouverture de la Konschthal à Esch-sur-Alzette avait été fixée pour le 1^{er} octobre 2021. Cette ouverture était bien entendu prévue dans le contexte de l'accueil par la ville du titre de Capitale Européenne de la Culture pour l'année 2022.

Afin de garantir une parfaite conformité de la Ville, un commodo-incommodo de classe 2 a été sollicité pour l'ouverture de la Konschthal dans le cadre de ses premières expositions allant du 1^{er} octobre 2021 au 9 janvier 2022. Il convient de rappeler qu'à cette époque, la pandémie du COVID était en cours, ce qui a amené les exploitants de ne solliciter d'autorisation d'exploitation que pour une jauge maximum de 90 personnes. Puisque le nombre de visiteurs potentiels étaient en-dessous de la limite légale, la Ville a informé l'association qu'une autorisation de classe 2 n'était pas nécessaire.

Quant au concept de sécurité, celui-ci a bien été mis en place au moment de l'ouverture de la Konschthal. Il convient de souligner que dès la première exposition ayant pris cours 1^{er} octobre 2021, les exploitants de la Konschthal disposaient d'une validation du concept de sécurité mis en place à cette occasion par le biais d'un bureau de contrôle (p.ex. présence continue d'une société de gardiennage pendant les expos et même en dehors). Des réunions ont été menées sur place en présence d'un bureau de contrôle, respectivement du CGDIS dès avril 2021. Le CGDIS a émis des recommandations et a sollicité certaines modifications, qui sont en phase d'être intégralement mises en œuvre. A leur achèvement, une autorisation commodo-incommodo adéquate sera sollicitée.

La sécurité des visiteurs était (et est) garantie à tout instant.

Quelles sont les fonctions et tâches exactes des différent.e.s employé.e.s qui s'occupent de la Konschthal ?

Direction administrative et financière

- Administration générale
- Rédaction des demandes de subvention, de présentation, de suivi, d'évaluations et de bilans
- Coordination et planification des échéances relatives à l'introduction et l'instruction des dossiers
- Recherche de nouveaux financements
- Relations avec les partenaires privés
- Veille juridique, sociale et fiscale en lien avec le fiduciaire
- Gestion budgétaire et financière
- Rédaction des budgets prévisionnels et des budgets analytiques
- Rédaction des budgets d'investissements
- Gestion des devis et budgets
- Suivi des budgets de fonctionnement et d'investissement
- Suivi des budgets de productions coproductions, coréalisation avec les différents partenaires
- Facturation, caisse billetterie, droits d'auteurs...
- Gestion comptable
- Gestion de la comptabilité générale, analytique et des paiements,
- Edition des factures et suivi des débits/crédits
- Élaboration et suivi de la trésorerie
- Gestion juridique
- Rédaction et gestion des contrats de cession, de conventions de résidences, des contrats de coproduction et de coréalisation, des conventions liées à des actions spécifiques
- Rédaction et gestion des conventions avec les partenaires
- Suivi de la gestion fiscale et sociale
- Suivi de la maintenance de l'équipement et des réglementations en termes de sécurité
- Gestion des Ressources Humaines
- Transmission des informations liées à la paie à la fiduciaire chargée de cette prestation
- Participation à la gestion quotidienne de l'association, à la préparation des réunions d'équipe, à l'élaboration des plannings...
- Communication en interne, transmission entre le conseil d'administration de frEsch et l'équipe

Direction artistique

- *pour la Konschthal et le Bridderhaus :*
 - (2020-2022) pour les 2 institutions contribuer à la supervision de la transformation architecturale du bâtiment Lavandier en centre d'art et du Bridderhaus en résidence d'artistes dans le respect des projets d'origine des deux structures.

- (2021) Saisir et analyser au mieux les enjeux locaux, nationaux et internationaux en matière d'offre de résidence et de centre d'art et en nourrir la politique artistique et culturelle des deux institutions. Contribuer à formuler cette politique en deux projets d'institutions pertinents et complémentaires (renouvelables tous les 5 ans), dans le respect du projet initial des deux structures et du plan Connexions et sous la supervision de frEsch.
- Participer à l'élaboration, superviser et veiller à la cohérence du plan de communication ; du plan de médiation et du programme d'éducation artistique autour de l'offre culturelle et artistique des deux institutions.
- Présenter et défendre annuellement le programme artistique et culturel, le calendrier, ainsi que les artistes et/ou œuvres sélectionnés devant le conseil d'administration de frEsch et les partenaires institutionnels.
- Démarcher de nouveaux artistes et projets artistiques au sein de son réseau ou via des appels d'offre créatifs ; se tenir informé de l'actualité artistique ; faire émerger de nouveaux artistes.
- Développer et renforcer des partenariats avec des institutions internationales (centres d'art ou de résidences ; autres partenaires ; réseaux).
- Superviser la programmation et le « rythme » des événements (expositions, vernissages, événements...) et ateliers de médiation au sein de la saison culturelle imaginée (dates, horaires, événements réguliers ou exceptionnels, etc.) ; palier au changements subits de programmation en diffusant d'autres œuvres sélectionnées au préalable.
- Rédiger et assurer le suivi des contrats à proposer aux artistes et chercheurs accueillis au Bridderhaus et à l'Espace Lavandier.
- Être le représentant des structures auprès des médias (notamment lors du dévoilement de l'offre en début de « saison » ou d'année) et auprès des partenaires culturels.
- Entretenir et développer un réseau relationnel avec les partenaires institutionnels (prioritairement Esch2022 en 2021 / 2022), et avec les autres acteurs afin d'alimenter les partenariats.
- Permettre et faciliter l'évaluation régulière des activités des deux institutions, qui sera conduite par frEsch dans le cadre de Connexions.
- *Pour le Bridderhaus :*
 - Choix, accueil et suivi des résidents
 - Concevoir des appels à résidences et un cahier des charges (durée, conditions, livrables, thématique, moyens) ; recevoir et étudier les projets artistiques divers ; contribuer (avec frEsch) à sélectionner, réunir et organiser un jury international, qui choisira les futur.e.s artistes en résidence.
 - Gérer l'accueil des artistes en résidence et superviser l'assistance quotidienne aux résident.e.s.
 - Superviser la production des œuvres et suivre de près toutes les étapes de leur évolution technique et artistique.
- *Pour la Korschthal :*
 - Pilotage de la programmation des œuvres artistiques choisies pour la Korschthal.

- Concevoir, recevoir et étudier les projets artistiques divers ; retenir les artistes et concevoir les projets d'expositions.
- Assurer le lien avec les artistes exposant ou leurs représentants.

Assistante curatrice

- Fournir un soutien curatorial général au Directeur Artistique ou, plus exceptionnellement, aux curateur/trice.s invité.e.s dans l'établissement du programme général d'expositions.
- Effectuer des recherches curatoriales pour l'élaboration des expositions (rechercher des sources textuelles ou iconographiques, ou de contacts).
- Coordonner l'élaboration des catalogues et des textes d'expositions : gérer les relations avec les contributeur/trice.s, participer à l'élaboration de certains textes, obtenir les autorisations et droits d'auteurs nécessaires pour la reproduction d'images, superviser le travail avec les maisons d'édition et les muséographes/scénographes, etc...
- Gérer les démarches administratives relatives à l'élaboration des expositions : gérer les relations avec les artistes et les collectionneur/se.s pour les prêts d'œuvres, vérifier les assurances, mettre à jour des budgets, élaborer des fichiers images, etc...
- Fournir des contenus adéquats et vérifiés sur les expositions et sur l'institution aux : responsable de la communication frEsch, chargé.e de relations avec les publics (frEsch), médiateur/trice.s, ou tout.e collaborateur/trice.s ayant besoin de ces contenus (pour l'élaboration de demandes de subvention, rapports, outils de communication ou de médiation, etc.)
- Participer ponctuellement à certaines missions logistiques : organiser des visites pour des artistes, conservateur/trice.s, organiser des voyages ou des repas, accueillir des partenaires, des artistes, co-organiser des évènements autour des expositions (inaugurations, animations, etc.)

Project Manager – Régisseur de projets de la Korschthal

- Coordination des projets
- Superviser la mise en œuvre administratives des projets d'exposition, d'événements et de production des œuvres en relation avec les artistes et les prestataires
- Identifier et solliciter des prestataires pour les besoins des productions artistiques ; évaluer leur faisabilité et rechercher des solutions techniques avec les artistes, suivre les productions
- Participer à l'élaboration des budgets prévisionnels des projets et au maintien des finances
- Rédiger des cahiers des charges, établir les devis et gérer les commandes dans le strict respect du budget et assurer le suivi des prestations
- Assurer la mise à jour des outils de gestion (budget, planning, cahiers des charges, annuaires des
- Fournisseurs, facility report, inventaires...) permettant l'optimisation de la réalisation des expositions.
- Mise en œuvre logistiques et techniques des projets
- Élaborer les plannings de montage/démontage, en lien avec l'équipe interne
- Participer aux montages/démontages des projets, encadrement et coordination des équipes et des intervenants

- Coordonner et superviser le transport des œuvres et des matériaux, aider à la manutention et au bon déroulement des transports par la rédaction de colisages
- Gérer et optimiser les équipements existants et les stocks de matériels nécessaires aux productions
- Conservation et maintenance
- Assurer le suivi et la maintenance des expositions : maintenance des dispositifs techniques et entretien des œuvres, veille de l'état de conservation.
- Réaliser et superviser les emballages des œuvres (caisserie, organiser la documentation en vue des constats)
- Accompagner les agents de surveillance dans leur mission (tour exposition, réglage caméras, etc.)
- Rédiger des constats d'état exposition, respect des normes de conservation préventive et de sécurité
- Régie technique générale
- Assistance dans l'organisation technique des événements présentés sur le site (vernissage, conférences, expositions)
- Gestion des parcs de matériels : inventaire, maintenance, politique de renouvellement
- Conception et maintenance de mobiliers spécifiques (socles, etc.)

Chargé technique

- Gérer les ouvertures et fermetures de porte
- Vérifier le bon fonctionnement des installations
- Réaliser les travaux de nettoyage et de l'entretien courant et réparation (serrurerie, menuiserie, sanitaire, poubelles)
- Effectuer les menus travaux d'entretien et d'assistance tels que remplacement des ampoules, tubes et autre matériel défectueux
- Participation active aux démontages/montages d'exposition
- Accueillir, informer et surveiller les visiteurs et fournisseurs
- Assister les déménagements mobiliers et autres
- Réception et distribution du courrier
- Surveillance des bâtiments et des espaces communs ainsi que des équipements avec application des règles de sécurité.
- Enregistrement des réclamations pour les communiquer au syndic ou aux copropriétaires.

Responsable de la communication

- Fixer les objectifs de la stratégie de communication culturelle avec l'ensemble des acteurs culturels d'Esch (en accord avec les nombreux partenaires) ; élaborer le contenu des outils de communication, dont certains participatifs (avec les habitants) ; rédiger les cahiers des charges pour développer certains outils en externe (site internet, outil numérique de découverte de la ville par exemple) ; coordonner et suivre le développement de ces outils ; suivre les résultats des différentes actions ou campagnes.
- Fixer les objectifs de la stratégie de communication de chacune des trois institutions gérées par frEsch ; élaborer les contenus des outils de communication ; rédiger les cahiers des

charges pour développer certains outils en externe ; coordonner et suivre le développement de ces outils ; suivre les résultats des différentes actions ou campagnes.

- Assurer une veille sur la communication des institutions dans la presse et sur les réseaux sociaux et potentiellement, réagir à certains événements avec les partenaires (services municipaux – Culture, Développement économique et touristique, Relations Publiques, Division du Développement Urbain – Esch2022, etc.) en élaborant des contenus.
- Organiser et mettre en œuvre des actions événementielles de communication (conférences de presse, appel à sponsoring.)
- Suivre et développer les partenaires médias.

Chargée de communication

- Soutien au développement des différents supports de communication (élaboration des contenus, suivi création, production et diffusion).
- Gestion et alimentation journalière des sites internet et agendas web ; réalisation, envois de newsletters, gestion de leur base de données de contacts.
- Alimentation, gestion et développement des réseaux sociaux.
- Soutien à l'élaboration et la diffusion des dossiers de presse, à l'organisation des conférences et visites presse, revue de presse.
- Soutien au développement et suivi des partenariats médias.
- Participation à l'activité journalière de frEsch a.s.b.l., soutien à la réalisation de projets ponctuels.

Responsables publics et médiation

- Définir et mettre en place une politique des publics pour les deux institutions (Konschthal et Bridderhaus) : définir des publics cibles et élaborer et mettre en place une stratégie pour les attirer avec les équipes des institutions et la Responsable Communication ; travailler en étroite collaboration avec les équipes de la programmation et de la communication
- Définir et mettre en place une politique de médiation pour les deux institutions : créer des dispositifs de médiations actives et proactives pour le quotidien des institutions, en relation avec les équipes (visites guidées, conférences, dossiers pédagogiques, mais aussi textes d'exposition en collaboration avec les commissaires, espaces de médiation...) ; élaborer des dispositifs de médiation pour des événements spécifiques (expositions temporaires, Nuit de la Culture, résidences d'artistes, etc...) en fonction des publics ciblés ; accompagner la conception de ces événements ; coordonner la confection d'outils de médiation avec des prestataires (gérer les budgets, les calendriers, les relations, la mise en place...)
- Développer des partenariats avec des acteurs de l'éducation nationale, du réseau associatif et des entreprises locales pour constituer de nouveaux publics
- Créer un réseau de médiateurs externes, capables d'assurer la médiation de la Konschthal et du Bridderhaus, et les orienter et les former à la politique de médiation de ces institutions
- Sensibiliser et, si besoin, former les équipes d'accueil et de surveillance à l'importance des publics et aux bases de la médiation (principes de l'accueil, importance de la prise en compte des publics...)
- Veiller au bon accueil des publics sur tous les événements

Chargée de médiation

- Travailler en étroite collaboration avec la Responsable publics et médiation afin de créer un programme destiné à un public large.
- Prendre en charge la gestion et le suivi des réservations des visites guidées, ateliers, conférences etc., du planning des réservations, et de la réalisation des plannings des médiateurs freelances.
- Participer à la gestion d'une équipe de médiateurs freelances, de leur formation et du suivi quotidien.
- Participer à la formation des intervenants (médiateurs freelance, accueil, étudiants, médiateur en salle, stagiaires etc...)
- Programmer, développer, organiser et animer des visites commentées pour tous les publics. Élaborer des visites guidées thématiques et des parcours pédagogiques innovants, inspirés des expositions.
- Construire un discours adapté à la spécificité du public ciblé
- Accueillir le public à travers une médiation en salle afin de donner des clés de compréhension des œuvres aux visiteurs.
- Effectuer des recherches scientifiques, iconographiques et documentaires, liées aux œuvres et artistes représentés dans la collection de la Kunschthal et dans la programmation d'expositions temporaires
- Préparer des dossiers de médiation, de formation et des ressources et supports pédagogiques autour de la programmation des visites, conférences et des multiples autres activités pédagogiques.
- Participer à la préparation des ateliers de pratique artistique et pédagogique destinés aux différents publics.
- Participer aux manifestations programmées pendant les heures d'ouverture du musée (semaine et weekend) et hors des heures d'ouverture (soirée et heures d'ouverture exceptionnelles).
- Participer à renforcer des partenariats avec artistes, professionnels du milieu culturel, enseignants, académiciens et représentants d'associations diverses mais également à la prospection de nouveaux publics.

Bridderhaus

Initialement conçu comme une résidence pour artistes, le Bridderhaus semble avoir un nombre conséquent d'employé.e.s affecté.e.s à sa gestion. A ce sujet, nous souhaiterions poser les questions suivantes :

Actuellement, 1 employé à temps plein est affecté à la gestion du Bridderhaus en tant que gérant.

Quelles activités artistiques sont prévues au Bridderhaus ?

Le Bridderhaus propose deux concepts/catégories de résidence :

1. La résidence de production (actuellement en cours, et programmée pour 2024). Ces résidences donnent la possibilité, non seulement de réfléchir à un projet artistique, mais aussi de commencer une production qui y est rattachée.
2. La résidence de réflexion et de conceptualisation (projetée à partir de 2025). Ces résidences seront l'occasion d'un temps de réflexion nécessaire à toute activité artistique durable (évidemment, comme pour toutes les résidences et activités du Bridderhaus, des interactions avec les publics feront partie de cet échange)

En plus, le Bridderhaus propose un programme-cadre des résidences. Celui-ci a pour rôle d'impliquer un public large et intergénérationnel aux activités des résidences d'artistes.

Ce programme se décline en trois volets :

- A. Médiation-publics (workshops, conférences, etc.)
- B. Évènementiel (performances, ateliers portes-ouvertes, etc.)
- C. Restitution de résidence (p.ex. exposition, en collaboration avec les artistes en résidence)

Quelle est l'occupation actuelle des chambres et des ateliers destinés aux artistes au Bridderhaus ?

Pendant la période automne/hiver 2023, les appartements-ateliers sont occupés par les artistes suivants :

- Julia Cottin (artiste en fin de résidence)
- Ben Greber (artiste exposé à la Korschthal à partir du 27 octobre à la Korschthal)
- Claudia Passeri (programme public de tables d'hôtes au restaurant du Bridderhaus)
- Studio Dots (2 personnes). Duo d'artistes travaillant sur les interactions design et art contemporain (intervention artistique prévue en 2025 à la Korschthal)
- Vera Kox (fin d'année 23) préparation d'une exposition de la Korschthal en 2024.

Quelle est la procédure suivie pour contacter et répertorier les artistes intéressés par ces espaces ?

Les artistes qui désirent soumettre une candidature pour une résidence au Bridderhaus pourront le faire dans le cadre d'un appel public et international qui sera lancé en 2024. La sélection se fera sur dossier et sera faite par un jury composé de spécialistes locaux et internationaux. Les appels à candidature se feront selon un thème annoncé.

Sur la base de quels critères ces artistes sont-ils sélectionnés ?

Attribution des résidences d'artistes en 2024

1. Appel à candidatures (début 2024)

L'appel à dossiers se fera selon un thème choisi, les candidatures seront sélectionnées par un jury de professionnels de la scène artistique et culturelle (thème appel : Shifting territories, transformation urbaine/friches industrielles).

2. *Choix curatorial (programmation de la direction artistique)*
Une série de résidences choisies en fonction, p.ex du programme de la Korschthal Esch ou de la Biennale « Esch Capitale Culturelle 2024 ».
3. *La mise à disposition (hébergement et/ou mise à disposition d'espaces de travail/ateliers)*
Des résidences (des espaces d'accueil) mises à disposition aux institutions culturelles eschoises (ce qui est le cas actuellement pour le programme « Squatfabrik » de la Kulturfabrik)
4. *Collaborations*
À partir de septembre 2024, un programme de collaboration avec des écoles d'art/académies sera lancé pour aboutir à des résidences post-graduate en 2025.

Nuits de la culture

Les Nuits Culturelles sont traditionnellement organisées pour mettre en avant l'intérêt croissant pour la vie culturelle, en invitant le public à découvrir les lieux emblématiques culturels d'Esch. À ce propos:

Depuis 2018, La Nuit de la Culture est organisée pour mettre en avant la ville d'Esch dans son architecture, son paysage, ses lieux d'intérêt à découvrir ou à exploiter, tout autant que ses lieux culturels identifiés. La Nuit de la Culture est devenue en 2018 un événement préparatoire de la Capitale européenne de la Culture, un test à grande échelle de l'utilisation de l'espace public et de la mise en commun des compétences et des savoirs faire de l'ensemble des forces vives de la ville. Dès lors, les habitants, les associations, les artistes, du milieu culturel ou non (santé, éducation, sport, ...) sont invités à concevoir les projets.

D'où vient la décision, qu'il n'y a plus d'activités dans les établissements culturels comme le Théâtre, la Bibliothèque, le Musée de la Résistance, la Kulturfabrik et le Conservatoire ?

Dès l'automne 2017, lors d'un workshop organisé avec toutes les parties prenantes de la Nuit de la culture, il a été question d'aller dans l'espace public, là où les gens vivent, travaillent, se rencontrent, mais aussi d'aller dans les institutions en fonction des besoins, des envies, ... Avec l'approche de la Capitale Européenne de la Culture, un constat a été fait avec les institutions d'une surcharge de travail et parfois d'une création « artificielle » de projets. En même temps, les institutions avaient aussi l'envie de sortir de leurs murs, et de renouveler le modèle de relations publiques et de projets qui jusqu'à lors était plutôt traditionnel et ancré dans une vision passéiste de l'approche culturelle. Une discussion avec les institutions a permis d'aboutir à une solution, proposer des coproductions avec les unes ou les autres en fonction des envies, des besoins, des opportunités, ...

Quelle est la contribution d'institutions culturelles telles que le Théâtre, la Bibliothèque, le Musée de la Résistance, la Kulturfabrik et le Conservatoire à la Nuit de la Culture ? Serait-il opportun de renforcer leur implication ?

Dans l'optique de la Biennale et de 2024, nous avons déjà mis en place un comité artistique permettant de concevoir ensemble une partie du programme. Ce comité propose une coproduction (minimum) avec chacune les institutions. Le lien n'a jamais été rompu, il a

simplement pris un nouveau sens plus en adéquation avec les politiques culturelles et la nature même des projets.

Quels sont les accords conclus avec des partenaires ou prestataires de services pour garantir le succès des "Nuits de la Culture" et quel est le coût de ces accords ?

Les accords avec des fournisseurs ou prestataires sont toujours en direction de la réussite et de la mise en place du projet en terme général, mais aussi en fonction de chacun des projets qui composent une Nuit de la Culture. Nous avons donc des accords autant avec des compagnies artistiques qu'avec des fournisseurs de produits de l'Horeca, de matériels techniques, des hôteliers, des loueurs de véhicules, de machineries, Donner ici une liste exhaustive serait trop long et pas nécessairement utile car créer, produire et réaliser un projet demande l'intervention de multiples services ; toutefois vous pouvez consulter les historiques fournisseurs auprès de la direction administrative de frEsch asbl.

Par ailleurs, au-delà des questions de prestations et donc des dépenses, il faut envisager les différentes retombées pour le territoire et la ville, pour les hôtels, les restaurants, les parkings, ... pour les artistes, les techniciens et le public, mais aussi les retombées de TVA, d'impôts, Qui sont autant d'éléments et d'indicateurs à prendre en compte pour une analyse complète de la situation.

Parmi ces collaborateurs ou fournisseurs, combien ont leur siège dans la Grande Région ?

NUIT DE LA CULTURE 2022 - PRESTATAIRES & FOURNISSEURS				
	Volumes financiers en HT	%	Nombre de prestataires	%
dont Esch	393 152,01 €	9%	128	37%
dont Luxembourg	1 687 030,45 €	41%	119	35%
dont Grande Région	517 272,64 €	12%	43	13%
SOUS-TOTAL	2 597 455,10 €	62%	290	85%
dont autres	1 554 923,81 €	38%	51	15%
TOTAUX	4 152 378,91 €		341	

Francofolies

Les Francofolies sont un festival dédié à la musique francophone, sans lien direct avec la Ville d'Esch-sur-Alzette, et ont été acquis auprès d'un promoteur de concerts. À ce propos :

Le festival Les Francofolies Esch/Alzette, est un festival dédié à la culture francophone et francophile à travers une approche musicale pluriculturelle et plurilinguistique. Mais le projet et avant tout un levier pour la constitution d'un réseau, d'un travail de dynamique internationale, une

exportation des artistes luxembourgeois, mais aussi de l'image et de la notoriété de la Ville d'Esch à travers ses cultures et son identité.

Le festival participe au développement territorial de la ville par des leviers économique, sociale et il est donc bien intégré dans une forte dynamique du développement durable car construit avec de nombreux acteurs de la ville depuis le début du projet. Il crée l'image, la notoriété, attire des partenaires et entreprises, participe à rendre attractive la ville d'Esch par son approche culturelle. Par ailleurs, le projet favorise le travail, l'émergence et la circulation des artistes luxembourgeois et eschois dans un nouveau réseau culturel européen et international. Le projet est bien plus en lien avec la Ville d'Esch même si une lecture rapide, sans recherches et sans discussions sur le fond pourrait « faire dire à certain » qu'il est déconnecté. Nous n'avons pas parachuté un projet sans fonds sur le territoire eschois, il est le fruit d'un diagnostic et d'une construction fine et réfléchi d'un projet utile et très en phase avec la ville.

Enfin, le festival n'est pas acquis auprès d'un promoteur privé, le label est acquis c'est-à-dire l'utilisation du nom, mais chaque projet est unique, construit pour être ancré sur son territoire, correspondant à son public, aux spécificités de chacun. Le projet est une volonté de la Ville d'Esch et non pas l'atterrissage d'un projet privé. Il faut là encore, avoir une lecture plus profonde, une compétence technique du développement territorial par la culture pour avoir une compréhension des enjeux et sentir cette approche.

Combien de fonctionnaires de la Ville d'Esch-sur-Alzette sont mobilisés exclusivement pour ce festival, et quelles sont leurs responsabilités respectives pour assurer son bon déroulement ?

Les fonctionnaires de la ville sont impliqués dans la préparation du projet, comme pour tous autres événements organisés à savoir, le service circulation pour les questions de mobilité, le service espace vert pour le travail sur le parc, ... mais aucun n'a une mission à temps plein ou incluse dans l'équipe organisatrice. La responsabilité des services et celle définie par leurs pouvoirs respectifs comme dans tous autres événements.

Quels accords ont été conclus avec des partenaires ou des prestataires de services pour garantir la réussite des Francofolies ? Pouvez-vous également nous informer sur le coût de ces accords ?

La réponse est la même que pour la Nuit de la Culture, un détail exhaustif est impossible et illisible et la non prise en compte des retombées économiques est réductrice de l'implantation et du bienfondé du projet sur son territoire. Une étude d'Esch2022 montre qu'en 2022, les Francofolies ont généré une augmentation de l'activité hôtelière de 400% et qu'il est l'événement ayant généré le plus grand nombre de nuitées pour la Ville d'Esch sur toute l'année. Une liste des fournitures peut être consultée auprès de la direction administrative de frEsch asbl.

Quelle est la situation financière des Francofolies, en tenant compte des revenus générés par la vente de billets et les ventes sur place de nourriture et boissons ?

La situation financière des Francofolies est saine et sans déficit. La gestion prudente d'un projet construit pour s'inscrire dans le temps et en lien avec son territoire permet de voir une évolution sensible du projet dans sa notoriété, son image, les attentes des spectateurs,

Généralement, un festival met 4 à 5 ans avant de trouver une stabilité et ne plus créer du déficit dû aux investissements des premières années qui sont toujours importants. Le projet est né en période de Covid, mais son évolution montre qu'il prend forme, se développe rapidement et qu'il deviendra à terme un marqueur du territoire. La jeunesse du projet pousse à rester prudent, car il n'est pas encore dans son rythme de croisière mais plutôt dans sa phase d'évolution et de conception. Chaque année est rythmée par des objectifs de travail :

- année 1 : penser, créer et produire le projet
- année 2 : créer la notoriété, construire l'image et asseoir le projet
- année 3 : stabilisé et créer l'attente
- année 4 : travailler les partenariats pour renforcer l'ancrage territorial, le sponsoring, la création d'un club permettant la mise en réseau, ...
- pour 2025, l'objectif va se fixer prochainement.

Parmi les partenaires ou fournisseurs associés au festival, combien sont implantés (i) à Esch, (ii) au Luxembourg, (iii) dans la Grande Région ?

FRANCOFOLIES 2023 - PRESTATAIRES & FOURNISSEURS (hors cachets artistiques)				
	Volumes financiers en HT	%	Nombre de prestataires	%
dont Esch	225 785,95 €	10%	52	24%
dont Luxembourg	818 808,26 €	38%	73	33%
dont Grande Région	681 363,80 €	30%	42	19%
SOUS-TOTAL	1 725 958,01 €	78%	167	76%
dont autres	500 534,57 €	22%	53	24%
TOTAUX	2 226 492,58 €		220	

Quelles sont les arguments pourquoi a-t-on renoncé à une collaboration avec des entreprises locales ?

Il n'y a pas de renoncement envers les entreprises locales. Nous avons toujours une démarche de prospection de la meilleure offre, ou de l'offre la plus adaptée aux projets. Nous travaillons avec un grand nombre d'entreprises locales, et divers prestataires, cependant, il arrive parfois que les besoins ne rencontrent pas d'offre en local. Par exemple, il n'y a pas en local, de fournisseurs de scènes de 24m d'ouverture, avec 40 tonnes de charges et des ailes de portance de 2m en 6 tonnes de charge, donc il faut aller chercher le fournisseur ailleurs.

Biennale

Lors de la présentation de l'accord de coalition, nous avons été étonnés d'apprendre que FrEsch envisage d'organiser une Biennale en 2024. Il nous semble qu'une ancienne collaboratrice d'Esch2022 pourrait en être responsable. À ce sujet, nous avons les questions suivantes :

Le projet de Biennale a été présentée avant les accords de coalition lors du conseil communal du 31 mars 2023. Le projet n'est donc pas nouveau dans la sphère politique. Par ailleurs, le projet sera sous la responsabilité de Loic Clairet, le directeur général des projets pour l'asbl frEsch.

Quel budget est alloué à cet événement ?

Le budget prévisionnel de l'événement est de 5.146.000 euros pour couvrir l'ensemble des projets et la communication.

Combien de personnes doivent être recrutées dans l'organisation de cette manifestation ? Combien de personnes du personnel de la Ville sont affectées à plein temps, respectivement à temps partiel.

Le recrutement de 2 personnes sera nécessaire pour l'organisation de la Biennale, sur des postes spécifiques et des temps donnés. Aucun agent de la ville ne sera mobilisé à temps plein ou partiel pour l'organisation. Ils garderont leurs rôles respectifs à différents échelons de l'organisation.

Quelles infrastructures sont prévues pour accueillir cet événement ?

L'espace public et les institutions de la ville.

Comment FrEsch compte-t-il promouvoir efficacement cet événement en si peu de temps, étant donné que sa communication externe semble, jusqu'à présent plutôt limitée ?

Une équipe de communication dédié aux projets de frEsch travaille depuis quelques semaines sur la définition d'une charte graphique, d'un plan de communication et de collaboration entre communicants pour préparer cela. Le savoir-faire des techniciens et leurs grandes capacités de travail nous autorisent à penser que la communication sera prête.

Bâtiment IV

Le Bâtiment IV est envisagé comme un tiers lieu culturel, initiative que nous saluons. Si ces espaces sont typiquement destinés à encourager la rencontre, la créativité et l'échange en dehors d'un cadre traditionnel, nous observons actuellement une activité relativement faible sur ce site, qui, en théorie, devrait fonctionner en grande autonomie. De plus, des échos nous sont parvenus concernant des artistes qui auraient été éloignés du site de manière quelque peu brutale.

A la lumière de ces éléments, nous souhaiterions obtenir des éclaircissements sur les points suivants :

L'activité artistique, culturelle et socioculturelle sur le site ne cesse de croître depuis l'ouverture du Bâtiment 4 en décembre 2021. Si en 2021, le nombre de porteurs de projets ayant signé une convention était de 8, il est passé à 34 en 2022 pour être au nombre de 62 en octobre 2023.

Sur quels critères les artistes sont-ils sélectionnés pour accéder au Bâtiment IV ?

Basé sur la mise à disposition d'espaces pour les associations, artistes, amateurs et habitants de la région, le Bâtiment IV est une plate-forme collaborative. Dans ce lieu de culture, de vie et de rencontres, la population locale et les acteurs culturels et socio-culturels peuvent jouir de

rencontres improbables, d'échanges inhabituels et de la liberté de s'exprimer ou de profiter des créations des autres. Il accueille donc plusieurs acteurs différents

Un nombre limité de projets d'associations ou institutions disposent d'un espace déterminé à l'intérieur du bâtiment et aux alentours et occuperont cet espace en permanence, sur la durée. Il s'agit a priori des projets de la Croix-Rouge (Hariko) et Independent Little Lies (ILL). Ces projets sont déjà très structurés, et ont pour la plupart été proposés comme projets Esch2022. Mais ils ne pouvaient voir le jour à Esch sans la mise en place d'un tel lieu.

Ces projets, très spécifiques et dotés d'une identité propre nous semblent néanmoins parfaitement compatibles au sens où ils sont tous caractérisés par :

- leur liberté d'esprit : ce sont des projets hybrides, ouverts à toutes les formes d'expression culturelles et soucieux de la formation en continue des acteurs
- leur volonté de dessiner une société plus ouverte et solidaire, fondée sur l'échange, le do-it-yourself mais aussi la volonté de questionner la dichotomie nature / culture
- leur volonté d'ouverture et de démocratie culturelle, passant par la reconnaissance et l'accueil de l'Autre.

Ces partenaires résidents (et leurs membres) disposent d'espaces définis, qu'ils gèrent comme bon leur semble en ouvrant certains aux publics et en privatisant certains autres (une salle pour un atelier d'artiste par exemple, une salle de stockage...).

La plupart de ces projets développent donc des créations culturelles qui sont visibles sur le site (une exposition, une pièce, ...) ou des projets innovants (architectures éphémères, jardins...). Mais ils intègrent aussi une dimension de partage des connaissances (ateliers, workshops, animations) qui impliquent la venue et l'accueil de publics variés au sein d'espaces de médiation.

Pourtant, le projet du Bâtiment4 n'est pas seulement de laisser des espaces libres à ces partenaires résidents : il s'agit aussi et surtout de les soutenir et de provoquer des rencontres entre eux. Cela donne lieu à de nouveaux projets et sous-projets hybrides : l'expérimentation, le test, et la créativité sont au centre du projet du Bâtiment4.

Des associations culturelles ou socio-culturelles eschoises et leurs membres (Art Libre, harmonies, chorales, ...), des institutions culturelles eschoises ou des groupes d'habitants qui ont besoin d'un espace plus ponctuellement pourront aussi occuper des espaces sur demande pour une durée à définir (de quelques heures à quelques semaines). Ces espaces moins fixes, « à partager » peuvent être des salles de réunion, de création, de répétition. La gestion de l'occupation de ces espaces sera du ressort de l'équipe du Bâtiment4.

Là encore, il ne s'agit pas seulement de laisser ces espaces à disposition des institutions ou associations mais aussi de provoquer des rencontres entre eux, avec d'autres membres, d'autres associations et avec les occupants plus permanents par exemple ; mais aussi avec les publics d'autres activités. Des moments de socialisation seront notamment organisés pour que les occupants des lieux se rencontrent.

Quels projets culturels sont prévus pour l'avenir du Bâtiment IV ?

Il n'est pas prévu de changer le concept initial du Bâtiment4. Les mêmes projets culturels listés sous la réponse précédente sont « prévus pour l'avenir du Bâtiment4 », si les partenaires et associations le souhaitent.

Quel est le budget alloué au Bâtiment IV pour la période 2021-2024 ?

Le budget alloué au Bâtiment4 est de 1.533.675.-€ hors salaires (dont 465.022 € de frais de mise en conformité du bâtiment).

Quel est l'état actuel des discussions avec Richtung22 ?

Le lundi, 16 janvier 2023, il a été demandé aux porteurs de projets ayant effectué un projet sur le territoire eschois dans le cadre de la capitale Européenne de la culture « Esch22 » et souhaitant continuer leur projet en 2023 de faire une demande officielle à la ville en envoyant les différents éléments comme décrits ci-dessous :

- Le rapport final 2022 comprenant,
 - Le rapport financier final (avec les pièces justificatives)
 - Le rapport d'activité et d'impact final
- La présentation de leur projet tel que pensé pour la continuité en 2023 avec le budget inhérent au projet. Cette présentation a été demandé sous la forme d'un dossier carte blanche.

Afin de donner un maximum d'informations et de clarté sur la procédure, les informations suivantes ont également été fournies: Les critères d'éligibilité des projets expliquant la procédure de sélection et les jurys ainsi qu'un lien vers le site de la Ville d'Esch-sur-Alzette où se trouve dans la rubrique documents, la stratégie culturelle ainsi que la feuille de route [Connexion II] 2022-2027.

Le mercredi, 1^{er} février 2022, une relance a été faite à Richtung 22 qui a alors soumis son projet 2023 et a précisé que le rapport final 2022 ne pourrait être soumis qu'après le 6 mars 2022, date limite imposée par Esch2022 pour la soumission du bilan final sur la plateforme 360. Le 6 mars 2023, le rapport final 2022 a été reçu, ce qui a permis de compléter le dossier de Richtung22, rendant recevable la demande pour un financement en 2023.

Le vendredi 17 mars 2023, les invitations pour les jurys « post Esch22 » ont été envoyées avec une réponse souhaitée le jeudi 30 mars au plus tard. Au total, 10 porteurs de projets (Richtung22 inclus) ont souhaité continuer l'aventure pour 2023 et ont ainsi demandé un co-financement à la Ville d'Esch.

Afin d'assurer une répartition équitable, réfléchi et cohérente des subsides publics pour chaque projet, la Ville a mis en place deux jurys, qui ont examiné les projets un à un. Après confirmation de la disponibilité des membres du jury, les invitations ainsi que les dossiers pour l'évaluation des projets ont été envoyé le jeudi 6 avril.

Le vendredi 21 avril 2023, les jurys se sont réunis et chaque projet a été évalué. Les outils suivants étaient mis à disposition des membres du jury :

- une grille d'évaluation
- pour l'évaluation du déroulé du projet en 2022 :
 - Le dossier de présentation et le budget prévisionnel
 - L'évaluation et les recommandations du Jury
 - Le rapport d'impact du projet 2022
 - Le rapport financier final 2022
- pour l'évaluation de la continuité du projet sur le long terme :
 - Le formulaire de présentation du projet (carte blanche) pour 2023
 - Le budget prévisionnel 2023
 - La feuille de route [Connexions II]

Le projet de Richtung22 a été évalué durant la session de l'après-midi du 21 avril 2023.

À la suite de l'évaluation des projets, un rapport individuel a été rédigé sous forme d'une lettre, informant chaque porteur de projet de la décision prise par le jury avec l'argumentaire ayant motivé la décision.

Suite à la réunion du conseil d'administration de frEsch du 30 mai 2023 durant lequel les avis du jury ont été validés, des courriers ont été envoyés aux porteurs de projet, donc également à Richtung22, en date du 6 juin 2023, pour les informer de la décision prise quant à leur demande de co-financement pour 2023. Richtung22 a reçu le projet de convention en date du 30 août 2023 par courrier électronique. À la suite d'échanges dans le cadre de questions relatives au projet de convention transmises par Richtung22 en date du 20 septembre 2023, la convention a entretemps été signé.

Quel modèle de gouvernance est prévu pour cette structure ?

Depuis le début du projet en 2020, le Bâtiment4 se veut un lieu d'accueil pour des projets divers (portés par des institutions culturelles, des associations, des citoyens, etc.), avec des usages non programmés et susceptibles d'évoluer au fil du temps ; il ne sera pas pour autant une coquille vide où tout sera permis. Ce n'est donc pas une friche ou un squat : c'est un lieu « institué » et géré par une administration (personnel d'accueil, de programmation, de médiation...) attentive notamment à la sécurité et l'accessibilité du site et au confort des publics.

C'est l'asbl frEsch qui gère le Bâtiment4 financièrement et administrativement. Elle détermine la politique générale du Bâtiment4 mais pas ses choix artistiques, veillera au bon déroulement du projet, recueillera des fonds et contribuera à la communication de ses activités. Elle veillera aussi à établir une complémentarité avec d'autres lieux de la ville, de la région et de la grande-région (résidences, lieux de diffusion, tiers-lieux de la région, etc.) par l'établissement de réseaux ou l'adhésion à des réseaux existants.

frEsch engage une équipe dédiée au Bâtiment4, avec un responsable culturel du lieu et un responsable administratif (2 ETP salariés). La sécurité et le ménage sont externalisés.

Au côté de cette équipe, un comité consultatif constitué par des représentants des partenaires déjà résidents, des représentants du conseil de gouvernance culturelle de la ville et des représentants des usagers s'assure de la gestion au quotidien du site.

Globalement, quel est le niveau de sécurité dans le bâtiment IV qui accueille du public, et qui sera responsable en cas d'accident ?

L'autorisation d'exploitation qui ne pouvait être introduite durant la phase de mise en conformité a été accordée par la Ville d'Esch en date du 07/02/2022 et un dossier complet a été soumis pour avis au CGDIS. La procédure pour l'obtention d'une autorisation commodo/incommodo classe 2 est en cours.

Si une partie du personnel du Bâtiment IV est reprise par la Ville d'Esch-sur-Alzette, doit-il y avoir des travaux de mise en conformité pour répondre aux normes de sécurité de la fonction publique ?

Oui.

Néanmoins, il n'est pas prévu d'institutionnaliser le Bâtiment4 donc aucun.e employé.e affecté.e au Bâtiment4 ne sera repris.e par la Ville d'Esch-sur-Alzette.

Suite aux interventions des membres de la majorité lors du conseil communal du 29 septembre 2023, affirmant que nous disposerions déjà de certaines données, nous vous demandons de préciser au sein de quelles commissions consultatives ou conseils ces informations ont été discutées

Les sujets abordés dans ce document ont fait l'objet de discussions et explications lors de toutes les réunions du CA de frEsch asbl (depuis septembre 2020, les partis politiques DP, CSV, LSAP, déi lenk et déi greng ont des représentants au sein du Conseil d'administration de frEsch asbl.) qui ont eu lieu aux dates suivantes :

- 2020 : 15.09.2020, 14.12.2020 ;
- 2021 : 11.01.2021, 15.02.2021, 19.04.2021, 18.05.2021, 16.07.2021, 27.10.2021 ;
- 2022 : 25.01.2022, 10.05.2022, 22.06.2022, 19.07.2022, 26.09.2022, 21.12.2022 ;
- 2023 : 08.02.2023, 17.05.2023, 24.07.2023, 25.10.2023,

ainsi que lors des réunions de la commission consultative aux affaires culturelles qui ont eu lieu aux dates suivantes :

- 2020 : 10.03.2020 ; 24.06.2020 ; 10.12.2020 ;
- 2021 : 09.03.2021, 25.11.2021 ;
- 2022 : 13.12.2022 ;
- 2023 : 23.03.2023, 20.04.2023,

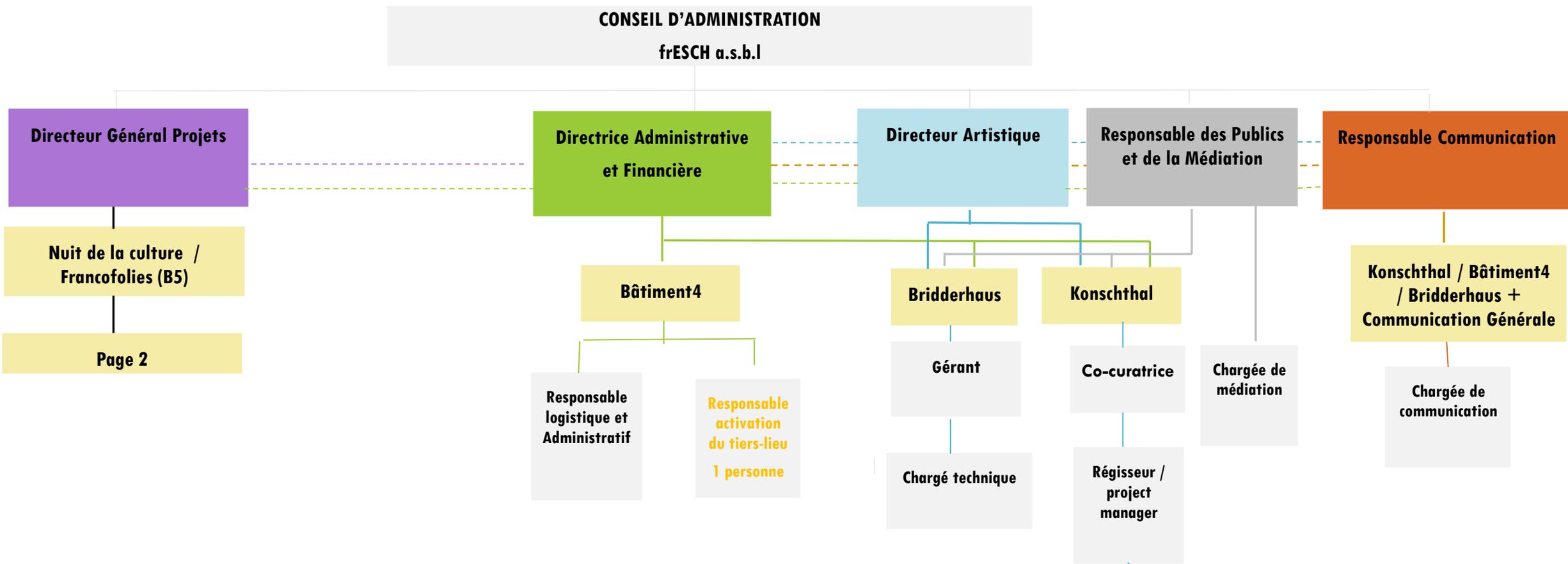
mais également lors des séances publiques du conseil communal des

- 2020 : 10.04.2020, 10.07.2020, 18.12.2020 ;
- 2021 : 19.03.2021, 10.12.2021 ;
- 2022 : 23.12.2022 ;
- 2023 : 31.03.2023, 28.04.2023.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames les Conseillères Communales ; Messieurs les Conseillers Communaux, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

p. le Collège des Bourgmestre et Echevins
s. Pim KNAFF, 1^{er} Echevin

ORGANIGRAMME GÉNÉRAL
frESCH A.S.B.L



ORGANIGRAMME GÉNÉRAL
frESCH A.S.B.L

CONSEIL D'ADMINISTRATION

frESCH a.s.b.l

Organigramme validé par le CA
de frEsch le 17 mai 2023

